

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

GAEC LABART

Projet d'exploitation d'un élevage de 200 vaches laitières, 110 vaches allaitantes, 2 160 m³ de fourrage et d'une installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute (quantité de matières traitées égale à 8 tonnes/j) sur le territoire des communes de Rocquigny, Vaux-les-Rubigny, Saint-Jean-aux-Bois et Grandrieux (02)

Par arrêté préfectoral n° DDETSPP/2021-174 du 4 août 2021 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC LABART en vue de l'exploitation d'un élevage de 200 vaches laitières, 110 vaches allaitantes, 2 160 m³ de fourrage et d'une installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute (quantité de matières traitées égale à 8 tonnes/j) sur le territoire des communes de Rocquigny, Vaux-les-Rubigny, Saint-Jean-aux-Bois et Grandrieux (02), au titre des rubriques n° 2101-2-b, 2101-3, 1530-2 et 2781-1-c de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation du public se déroulera du 1^{er} septembre au 28 septembre 2021 inclus.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une "enquête publique allégée" se déroulant sans commissaire-enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, celle-ci pouvant être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Rocquigny aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- le lundi de 9h à 11h,
- les mardi et jeudi de 14h à 17h,
- le vendredi de 9h à 12h,
- les samedi 4 et 18 septembre 2021 de 9h à 11h30.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : www.ardennes.gouv.fr / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations du public pourront être consignées sur le registre de consultation ouvert en mairie de Rocquigny.

Le public aura également la possibilité, avant la fin du délai de consultation du public, de faire parvenir ses observations :

- sur papier libre adressé à la direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Ardennes, Service Santé et Protection Animales, Abattoirs et Environnement, 18 Avenue François Mitterrand, BP 60029, 08005 Charleville-Mézières Cedex, qui les annexera au registre,

- par courrier électronique à ddcspp-spae@ardennes.gouv.fr

Les observations qui seront présentées devront être datées et signées par leurs auteurs. Celles émises après la fin du délai de consultation ne sont plus recevables. Les observations émises lors de cette consultation seront communicables, en copie, aux frais de la personne qui les demande.

Pour le directeur départemental,
et par délégation,
La directrice adjointe,

Signé : Sylvie Bonnet.